



Nom du projet/activité	Amélioration du flux des services écosystémiques dans les bassins versants biologiquement riches de la région Sud d’Haiti (BIODIVERSITÉ à SUD)
Numéro de référence:	HPI202307010BIODIVERSITÉ
Pays:	Haiti

DEMANDE DE PROPOSITION
No. HPI202307010BIODIVERSITÉ

Recrutement d’un Consultant-Expert national en chaîne de valeur pour effectuer une analyse détaillée du marché de 3 produits clés

Date de publication de la Demande de Proposition :	26 septembre 2023
Durée du contrat :	2 mois
Date limite de soumission des propositions :	20 octobre 2023 avant 16h00
Date limite de soumission des questions :	10 octobre 2023 avant 16h00
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :	logistique-ht@heifer.org

TABLE DES MATIERES

- I. Details du Projet**
- II. Contexte**
- III. Objectif de la Consultation**
- IV. Tâches et responsabilités spécifiques**
- V. Résultats attendus**
- VI. Méthodologie**
- VII. Coordination et appui**
- VIII. Qualifications requises**
- IX. Procédure de sélection et durée de la prestation**
- X. Livrables, calendrier et conditions de paiement**
- XI. Documents de candidature**
- XII. Normes & politiques de l'organisation**

I. Détails du Projet

Agence d'exécution : **Heifer International Haïti**

Maitre d'ouvrage : **Ministère de l'Environnement (MDE)**

Bailleurs : **Heifer International Haïti, GEF et PNUD**

Durée du projet: **6 ans**

II. Contexte

Heifer Project International est une Organisation Internationale Non Gouvernementale à but non lucratif apportant son expertise de plus de vingt (20) ans dans l'agriculture et l'élevage dans le souci de donner de meilleures conditions de vies aux familles bénéficiaires. La mission globale : « combattre la pauvreté et la faim par le biais d'un développement communautaire durable ».

Des efforts sont déployés maintenant dans le département du Sud d'Haïti à travers le projet d'Amélioration du Flux des Services Écosystémiques dans les Bassins Versants Biologiquement Riches de la Région Sud d'Haïti (Biodiversité Sud). Le but étant de « renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes au niveau des 5 bassins versants dans le sud (Aquin-Saint Louis du Sud, Cavaillon, Les Cayes, Tiburon-Port Salut) et dans les départements Grand'Anse et Nippes (Corail-Anse à Veau).

Ce projet s'articule autour de quatre principales composantes :

- 1- Renforcement de la gouvernance et des capacités pour intégrer la protection de la Biodiversité dans la gestion des bassins versants ;
- 2- Restauration des écosystèmes pour renforcer la fourniture de services écosystémiques ;
- 3- Application de pratiques fondées sur le marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) liées aux produits de base ;
- 4- Suivi et évaluation (S&E), génération et diffusion des connaissances

Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), est une réponse à un constat initial :

Le pays connu comme un hotspot de biodiversité, caractérisé par la diversité de ses caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques. Les zones biosphères, comme le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya, sont situées dans le sud ; ces zones sont à la base des moyens de subsistance des communautés de petits agriculteurs. Cependant, les problèmes i) d'instabilité politique et de pauvreté, de système public affaibli et dépendant de l'aide, et d'opportunités économiques (compte tenu des manques de financement, d'incitations et d'accès au crédit) et la prospérité partagée limitées ont ii) fait que les biens et services fournis par ces écosystèmes sont surexploités, d'où la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité. Les pertes de biodiversités et la réduction des biens et services écosystémiques entraînent la dégradation des

conditions de vie ; la chute des rendements agricoles et l'augmentation de la vulnérabilité de la population aux risques d'inondations et de glissements de terrain. À son tour, cette population non soutenue par l'action gouvernementale recourt à des pratiques non-durables comme le braconnage et l'extraction de bois comme stratégie de survie, ce qui dégrade encore plus les écosystèmes.

Le secteur agricole bénéficie de peu d'investissement. L'état n'arrive pas à contribuer au développement de chaînes de valeurs avec de tels déficits ; en 2018 malgré une hausse de 99 % de projets d'investissement public en agriculture le taux de croissance de l'investissement n'a été que de 2.3 % par rapport au volume investi (Paul B. 2019). La croissance économique se révèle un élément clé pour la cohésion sociale, la stimulation des activités génératrices de revenus et la réduction de la pauvreté dans une bonne gouvernance (GRAHN, 2012). Le secteur privé peut booster rapidement la création de richesses par la mobilisation additionnelle de ressources, l'extension et la diversification de l'investissement sectoriel (PROMODEV, 2014).

L'implication des couches vulnérables dans la création de richesse s'aligne aux objectifs de développement du PNUD (2008) d'accroître les marchés inclusifs (Growing Inclusive Market : GIM) pour favoriser le développement d'entreprise au bénéfice de tous. Les entreprises inclusives vont « intégrer les pauvres comme consommateurs et producteurs dans leur chaîne de valeur pour assurer leur croissance, promouvoir le développement local et la protection de l'environnement ».

L'état haïtien signataire de la convention Internationale de 1992 sur la biodiversité peut utiliser des incitations pour rétablir les normes et s'aligner. Les solutions basées sur la nature à côté du déficit de crédit ont peu d'activités GIM et d'investissement du secteur privé. Le Bureau National de la Biodiversité a été récemment créé pour appuyer des projets respectueux de la biodiversité et soucieux de la situation des ménages vulnérables. La connaissance des opportunités réelles n'étant pas formellement établies sur les secteurs d'intérêt et particulièrement pour les chaînes de valeur mangues, noix d'acajou et le cacao dans le sud comme moyen d'accroître ces marchés inclusifs.

Heifer Project international désire recruter un consultant national expert en chaîne de valeur pour avoir des données pertinentes pour l'orientation des actions et diriger les activités GIM dans les zones d'intervention du projet générer des valeurs ajoutées, garantir l'amélioration des services écosystémiques et la résilience des familles. À travers les actions du projet l'amélioration des services écosystémiques impactera les conditions de vie des 321,832 familles résidents dans les 6 communes d'intervention : Les Cayes, Maniche, Camp Perrin, Saint Louis, Baradères et Coteaux dans le département du Sud et des Nippes

III. But et objectif de la consultation

Établir la situation de trois chaînes de valeur (mangues, noix d'acajou, café/cacao) et identifier les atouts respectifs, ainsi que les contraintes limitant leurs contributions à l'économie locale.

IV. Tâches et responsabilités spécifiques

Sous la supervision du Coordonnateur de Projet, le consultant travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées et doit tenir compte dans la méthodologie des tâches suivantes :

- Présenter l'état de la production et la transformation de la mangue, du noix d'acajou et de café/cacao dans les 6 sites du projet ;
- Réaliser la cartographie des trois principales chaînes de valeur d'intérêt dans les 6 sites du projet ;
- Réaliser la cartographie des principaux acteurs avec l'emphase sur leur rôle et influence ;
- Faire une analyse SWOT des chaînes de valeur identifiées en ressortant les points critiques et les avantages comparatifs spécifiques ;
- Analyser les demandes spécifiques des produits bruts et dérivés en considérant les exigences des consommateurs et les canaux de distribution sur les marchés réels et marchés potentiels ;
- Présenter et analyser les bénéfices que la population locale pourrait tirer du développement des chaînes de valeur.

V. Résultats attendus

Du début et à la fin de la collaboration le consultant national doit servir aux progrès suivants :

- Les différents acteurs intervenant dans la chaîne de valeur sont identifiés
- Les forces et opportunités ; les faiblesses et contraintes des différents maillons sont identifiés et analysés ;
- Les marchés réels sont analysés et d'autres potentiels segments de marché identifiés
- Les recommandations produites pour un modèle d'organisation de la chaîne de valeur (gouvernance, mesures d'amélioration de capacité de (production, transformation et commercialisation) soumises avec un plan d'action et un budget.

VI. Methodologie

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le Consultant proposera, il devra s'assurer que la méthodologie consolidera les revues documentaires, les entretiens individuels aux informations de terrain venues des expériences des acteurs pour mieux parcourir les chaînes de valeur. Il devra proposer à la note de cadrage un tableau de critère d'évaluation des chaînes de valeur à la mission. Il privilégiera une méthode participative et inclusive en matière de genre pour l'utilisation de source secondaires à travers les focus groupes et entretiens avec les parties prenantes sélectionnées

VII. Coordination et soutien

Le consultant réalisera la mission sous la supervision du Coordonnateur de Projet à qui il soumettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour un examen et la version finale en considérant les commentaires reçus. Veuillez noter que le consultant devra utiliser sa propre logistique (ordinateurs, imprimantes, voitures, tablette, car et GPS).

VIII. Qualification requises

Le ou la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- Avoir au moins 5 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans la réalisation des études sur les chaînes de valeur ;
- Une connaissance des procédures de Heifer, du PNUD et du FEM ;
- Une expérience antérieure avec les mesures visant à accroître les marchés inclusives en Haïti des actions GIM la biodiversité en Haïti ;
- Avoir travaillé sur les domaines de filières de chaînes de valeur faisant la promotion de la biodiversité dans la commercialisation locale et internationale ;
- Avoir une bonne connaissance des accords et traités signés par Haïti sur le commerce et les normes de certifications de marchés biologiques et marchés équitables ;
- Avoir des connaissances dans le domaine du système d'information environnementale ;
- Connaissance de la problématique de la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité en Haïti ;
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française et créole haïtien (écrit, parlé et lu).

IX. Procédure de sélection

Le recrutement se fera par sélection basée sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

a) La méthodologie proposée :

- ✓ Démarche technique et méthodologique (Cohérence et raison d'être de la démarche) ;
- ✓ Compréhension du mandat ;
- ✓ Adéquation de l'organisation de la mission et du calendrier d'intervention des ressources, faisabilité et cohérence du plan de travail.

b) Les compétences du consultant à la tâche :

- ✓ Formation académique ;
- ✓ Expériences générales ;
- ✓ Expériences spécifiques.

X. Livrables et conditions de paiement

La mission se déroulera sur une durée maximale de 2 mois, à compter de la date de début du contrat jusqu'à la remise de la version finale du rapport. Le paiement dépend de l'approbation de la direction de Heifer et sera effectué en quatre versements. Le tableau suivant explique le processus.

Livrables	Durée	Condition de paiement
Note de cadrage de la mission, avec la méthodologie et les procédures, les différentes phases et les acteurs clés à rencontrer	Une semaine après la rencontre le contractant	20 % du montant du contrat, après approbation du premier livrable par le Client
Cartographie des parties prenantes (acteurs, zone d'influence dans le marché)	A définir pendant la rencontre d'orientation	30 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Analyse de l'organisation des marchés de produits et dérivés ; formation des prix, marges, connexions des maillons des CdV	A définir pendant la rencontre d'orientation	
Analyse du niveau de technologie, de l'entrée et développement de nouvelles entreprises locales	A définir pendant la rencontre d'orientation	20 % du montant du contrat après le rapport préliminaire
Rapport préliminaire avec l'Analyse SWOT des chaînes de valeurs (forces, faiblesses / opportunités et contraintes)	Une semaine après la fin des missions de terrain	
Rapport final complet	Dans un délai d'une semaine après les commentaires reçus	30 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client

N.B : Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via courriel) par le consultant, à l'attention du Chef de Projet, pour approbation, en format Word, police "Times New Roman taille 12", justifié.

XI. Documents de candidature

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer leur dossier avec les documents suivants :

1. Lettre de motivation
2. Une proposition technique contenant :
 - Note explicative sur la compréhension des TdR ;
 - Approche méthodologique et du plan de travail ;
 - CV détaillé avec références de 3 clients.

3. Une proposition financière en dollars US
4. Les documents légaux à jour
5. Un minimum de 4 références pour des travaux similaires réalisés

XII. Normes et politiques de l'organisation

A. Limitations

Cette Demande de Proposition ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette Demande de Proposition, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. HPI se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la Demande de Proposition.

B. Propriété

Article 12.1. Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

Article 12.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 12.3. Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit

posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

C. Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI